

25 millions de Propriétaires

11, quai Anatole-France 75007 Paris
© 01 44 11 32 52 - Fax 01 45 56 03 17
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Gérant, directeur de la publication
Christophe Demerson

Directeur
Pierre Hautus

Président du comité de rédaction
Jean Ferrando

Rédaction en chef
Nadine Cazalbou
nadine.cazalbou@unpi31.fr

PECI/Presse, 63, rue Alsace-Lorraine
31009 Toulouse Cedex 6 © 05 62 30 15 36

Ont collaboré à ce numéro
Arnaud Couvelard, Céline Capayrou,
Nadine Cazalbou, Laurent Grosclaude,
Adèle Mariau-Connell, Frédéric Zumbiehl.

Secrétariat de rédaction : PECI

Abonnements
Nathalie Ramond
© 01 44 11 32 46 ou 01 44 11 32 52
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Éditeur

La Presse immobilière
SARL au capital de 1 524,49 € - RCS B 304 455 009
Durée : 75 ans à compter du 1^{er} janvier 1951
Siège social : 11 quai Anatole-France 75007 Paris
Associés : UNPI à 90 %

Publicité

Patricia Dumons-Souverain
PECI © 05 62 30 15 39
patricia.dumons-souverain@unpi31.fr

Iconographie :

- fotolia.com

Conception graphique

Olivier Bosramier

Impression

Imprimerie Menard,
2721 La Lauragaise 31670 Labège

Commission paritaire

N° 0722 K 81970 - ISSN : 2102-0728
Dépôt légal : Janvier 2019

Tarifs

Le numéro : 3,50 € - Abonnement 1 an : 30 €
Dom-Tom, étranger : 40 €.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part « que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration », toute représentation ou reproduction illégale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite – a linéa 1^{er} de l'article 40. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Selon l'article 34 de la loi du 06/01/78, tout abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant. La rédaction des textes publicitaires est réalisée sous la seule responsabilité des annonceurs et ne saurait engager 25 millions de Propriétaires.

Notre publication adhère à



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité
El s'engage à suivre ses
Recommandations en faveur
d'une publicité loyale et
respectueuse du public.



2019 : Une nouvelle année décisive pour la propriété



Christophe Demerson,
président de l'UNPI

L'ensemble des Chambres réunies en assemblée générale le 12 décembre 2018 a choisi de m'élire Président de notre Fédération.

Je tiens, en premier lieu, à remercier Jean PERRIN au nom de tous. Il a passé 15 années à servir la cause de la propriété immobilière.

Je le remercie aussi, à titre personnel, pour la confiance qu'il m'a accordée ces dernières années, en m'associant au bureau de l'UNPI comme Trésorier adjoint, Gérant et directeur de la publication de notre « revue 25 Millions de propriétaires ».

Après le débat d'idées inhérent à toute élection vient le temps de l'action. Ma priorité reste l'unité de l'UNPI.

J'ai proposé à tous ceux qui ont participé activement à cette élection de prendre toute leur place parmi les instances dirigeantes. C'est aussi un gage fédérateur.

C'est unis que les représentants de la propriété doivent investir le champ médiatique afin d'insuffler une nouvelle dynamique pour nos Chambres. Facebook, You tube, Twitter révolutionnent notre manière de communiquer.

Notre objectif principal reste la défense de la propriété privée durement attaquée ces trente dernières années.

Doté d'un ministère propre depuis peu, le logement semble enfin compter davantage pour le gouvernement mais qu'en est-il de la propriété et des propriétaires privés ?

La Loi ELAN prévoit, par voie d'ordonnance, des modifications importantes dans deux domaines déterminants pour les propriétaires : la vie des copropriétés et la numérisation de l'acte de louer. Dans les deux cas, c'est le cœur du droit de propriété qui est touché : nous serons à la fois vigilants sur les principes fondamentaux du droit de propriété, mais aussi prêts à participer à l'élaboration de nombreuses améliorations pour les propriétaires.

La Loi ELAN signe aussi, malheureusement le possible retour de l'encadrement des loyers de façon expérimentale – 5 ans tout de même ! Veillons à ce que les élus ne l'utilisent pas comme marqueur politique.

Pour rappel, l'expérience précédente (ALUR) avait été annulée par des actions de l'UNPI devant les tribunaux administratifs de Lille et de Paris. Les décisions de justice nous ont été favorables. L'encadrement des loyers ne doit plus être.

La Ville de Paris toujours en pointe sur la contrainte et exsangue de solutions encourageantes pour l'offre locative souhaite remettre en place ce dispositif dangereux selon les nouveaux critères expérimentaux. Notons qu'aucun bilan de l'expérience précédente n'a été établi, aucun impact chiffré scientifiquement n'a permis d'établir la vertu d'une telle mesure coercitive. La fixation administrative des loyers n'a pas sa place dans une économie de marché. Elle paupérise l'offre locative privée.

Voilà donc les tâches principales qui nous attendent. Nous pouvons relever ce défi si toutes les Chambres parlent d'une même voix. Elles mettront toute leur énergie dans la réussite de notre projet commun. C'est à cette condition que nous créerons la dynamique nécessaire à notre développement.

Cette année se termine. Je vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2019.